



Permis de conduire annulé mais toujours valide 13 ans après

Par lulu83, le 03/03/2015 à 20:56

bonjour,

en 2001,j ai eut un accident de la route,

en 2002 passage au tribunal et annulation du permis de conduire avec interdiction de le repasser pendant 2 ans.

la semaine dernière(22/02/2015),j ai fait tout les papiers pour pouvoir me réinscrire en auto école(test psychotechnique et visite médicale)que j ai renvoyés a la préfecture.

3 jours après, j ai reçu un appel de la préfecture pour me dire que mon permis était toujours valide et que j avais toujours mes 12 points.celui ci n a jamais été annulé en préfecture.

le tribunal m a assuré avoir envoyer la notification d annulation du permis de conduire au mois de mai 2002 mais que la préfecture ne l avais jamais enregistrée.

y a t il une prescription pour une non annulation de mon permis ?

dois je prendre un avocat pour le récupérer ?

que dois je faire ?

CORDIALEMENT